

Semaine des Apel  
28 septembre au 3 octobre 2009

Rendons  
les chemins de l'école  
+ sûrs!

**6** Votre ado doit suivre une formation pour circuler en cyclomoteur.

- Vrai
- Faux

**Réponse :** Le brevet de sécurité routière (BSR) est obligatoire pour conduire un cyclomoteur. Pour l'obtenir, votre enfant doit avoir au moins 14 ans, être titulaire de l'ASSR 1 ou 2 (attestations scolaires de sécurité routière de niveau 1 et 2, respectivement passées en classe de 5<sup>e</sup> et 3<sup>e</sup>), et suivre cinq heures de formation pratique avec un moniteur de moto-école.



**CONSEIL!**

S'il n'existe pas de formation obligatoire pour circuler à vélo, les principales règles de circulation ne s'inventent pas! À vous de vérifier que votre enfant les connaît... et les respecte!



Réalisé en partenariat avec  
l'association Prévention Routière



Villeaveut associs Photos: Shutterstock

apel